

Direction générale des Finances publiques
SIE HYERES

AVE JEAN MOULIN
83400 HYERES
Téléphone : 04 94 12 59 39
Mél. : sie.toulon-est@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Réception : du lundi au vendredi
sur rendez-vous entre 8h30 et 12h

Affaire suivie par : Monique ROBART

SIE HYERES

AVE JEAN MOULIN
83400 HYERES

REGION DE GENDARMERIE PACA
GROUPEMENT DU VAR
BRIGADE NAUTIQUE
32 AVE PAUL VALERY
83980 LE LAVANDOU

HYERES, le 28/04/2022

Objet : exonération de TVA sur les bateaux de sauvetage et d'assistance en mer

Madame, Monsieur,

Je vous confirme que, conformément aux dispositions de l'article 262-II-2° du Code Général des Impôts, la gendarmerie Nationale peut bénéficier de l'exonération de TVA pour les opérations de livraison, de réparation, de transformation d'entretien d'affrètement et de location portant sur les bateaux de sauvetage et d'assistance en mer.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Monique ROBART

Inspectrice des Finances Publiques

